

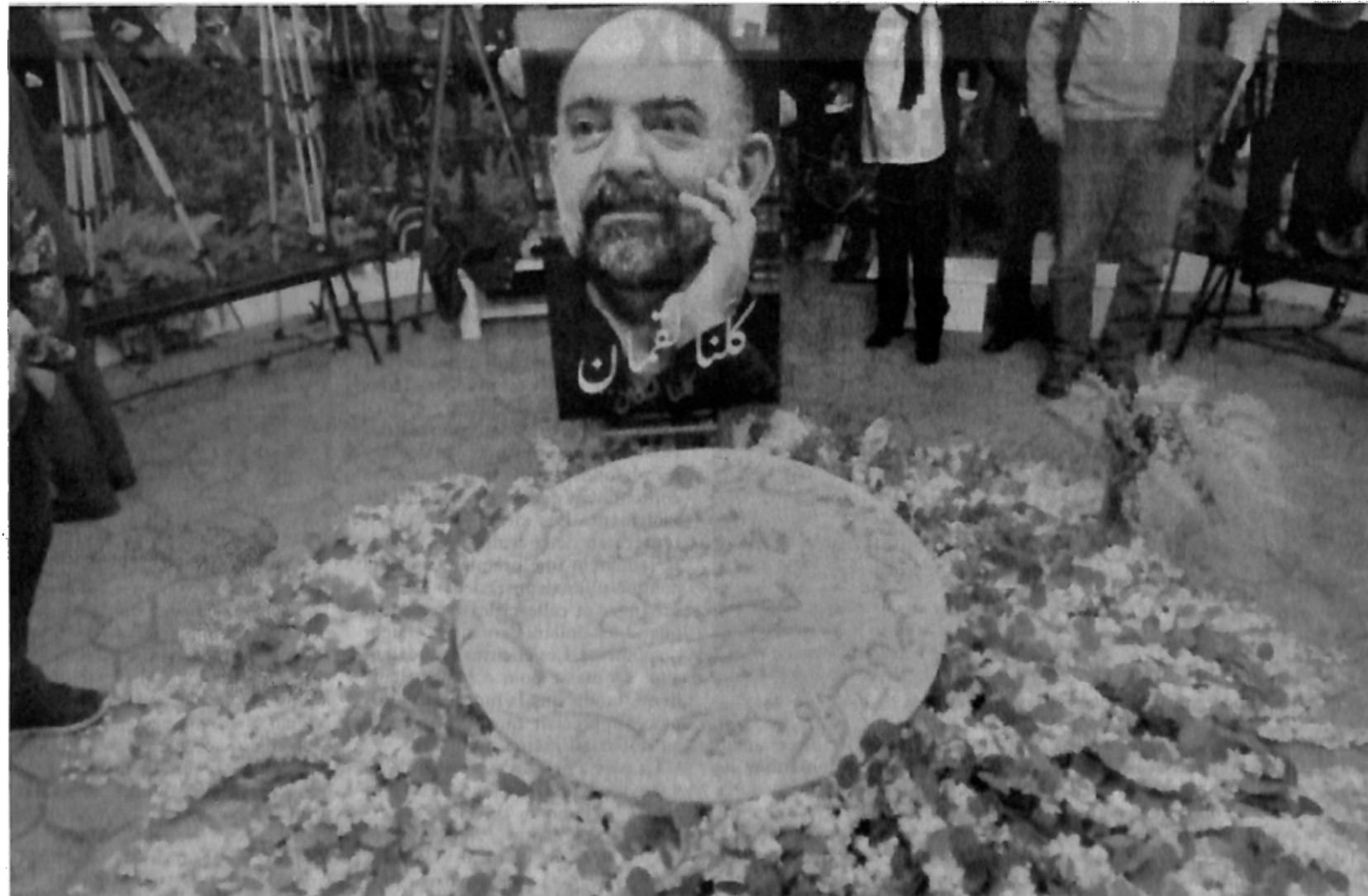
Meurtre de Lokman Slim, an II : l'enquête bute sur des « lignes rouges »

« La classe au pouvoir veut rayer d'un trait de crayon tous les crimes qu'elle commet », affirme à « L'Orient-Le Jour » Rasha el-Ameer, sœur de l'activiste assassiné.

Claude ASSAF

Deux ans après l'assassinat du chercheur et activiste politique chiite Lokman Slim, farouche opposant au Hezbollah, l'enquête avance à pas de tortue. Le 3 février 2021, l'intellectuel de 58 ans avait été abattu à Addoussiyé (Zahrani, Liban-Sud), une région acquise au parti de Dieu. Il était 20h30, et Lokman Slim venait de sortir du domicile, à Niha (Liban-Sud), de son ami l'écrivain Mohammad el-Amine, chez qui il avait passé la journée, quand il a été enlevé pour être ensuite abattu de six balles, une trentaine de kilomètres plus loin, près de l'autoroute Saïda-Tyr. En décembre 2019, quatorze mois avant son assassinat, ce fervent défenseur des droits de l'homme avait reçu des menaces de mort placardées à l'entrée de sa résidence, située à Haret Hreik, dans la banlieue sud de Beyrouth quadrillée par le Hezbollah. Il avait alors publié un communiqué dans lequel il appelait l'armée à le protéger contre tout mal qui lui arriverait, et dont il a imputé d'avance la responsabilité au secrétaire général du Hezb, Hassan Nasrallah, et au chef du mouvement Amal, Nabih Berry. Un mois avant son meurtre, il évoquait sur la chaîne saoudienne *al-Hadath* une implication du Hezbollah dans l'importation du nitrate d'ammonium à l'origine de la double explosion au port de Beyrouth, survenue quelques mois plus tôt (4 août 2020).

Aussitôt après l'assassinat de Lokman Slim, le procureur près la cour d'appel du Liban-Sud, Rahif Ramadan (proche de Nabih Berry), a pris en charge l'enquête, avant de la déléguer au juge d'instruction du Liban-Sud, Marcel Haddad. Trois mois plus tard, en mai 2021, le procureur général près la Cour de cassation, Ghassan Oueidate, demande à la chambre pénale de cette cour de transférer le dossier



Les funérailles de Lokman Slim, célébrées le 11 février 2021, dans la résidence familiale, à Haret Hreik (banlieue sud). Nabil Ismail/Photo d'archives

à un juge d'instruction à Beyrouth, au motif que l'enquête menée à Saïda risquait de générer un danger pour la sécurité publique dans cette ville. En réponse à la Cour de cassation, le premier juge d'instruction de Beyrouth, Charbel Abou Samra, décide, en octobre 2021, de prendre lui-même en charge les investigations.

« Pour la forme »

Me Moussa Khoury, avocat de la famille de Lokman Slim affirme à *L'Orient-Le Jour* que le juge Abou Samra tient, depuis lors, des audiences « régulières », consacrées notamment à des interrogatoires de témoins. L'avocat, ainsi que Monika Borgmann et Rasha el-Ameer, respectivement épouse et sœur de l'activiste, toutes deux intellectuelles et militantes, y assistent. « À la fin des séances, je peux, selon la procédure requise, exhorter le juge d'instruction à poser des questions de mon choix aux personnes convoquées, mais ce dernier n'est pas tenu d'accepter ma

demande, ayant lui-même sa propre politique de l'instruction », indique Me Khoury. L'avocat reconnaît cependant que les éléments d'enquête dont dispose la famille sont minimes. « Nous nous rendons en moyenne tous les mois aux audiences, mais elles me semblent jusque-là tenues pour la forme », déplore dans ce cadre Rasha el-Ameer. Lorsqu'elle a demandé au juge d'instruction s'il comptait bientôt publier un acte d'accusation, il lui a répondu qu'il le fera lorsqu'il aura rassemblé les indices et preuves pour en tirer les conclusions. C'est ce qu'ont d'ailleurs confirmé à *L'OLJ* des sources judiciaires qui ont connaissance du dossier. Mme Ameer attribue la lenteur des investigations au fait qu'elles butent sur des lignes rouges (sans préciser lesquelles), comme d'ailleurs toutes celles qui portent sur des assassinats politiques ». Interrogé par *L'OLJ*, Ali el-Amine, journaliste chiite indépendant, entend par « lignes rouges » le fait que « les témoins convoqués par

les services sécuritaires ou par la justice n'osent pas faire de dépositions qui compromettraient certaines parties ». « Or tout le monde sait qui a tué Lokman Slim », lâche-t-il.

Monika Borgmann ne paraît pas non plus se faire beaucoup d'illusions. « Le juge Abou Samra poursuit ses investigations, il n'a pas fermé le dossier. Mais parviendra-t-il à des résultats ? » se demande-t-elle, précisant que les convocations ne concernent à ce jour aucun suspect. « Je n'ai pas d'espoir de voir l'enquête aboutir, mais j'espère que je me trompe », ajoute-t-elle. Les sources judiciaires précitées affirment à *L'OLJ* que le juge Abou Samra n'a été soumis à aucune ingérence dans le dossier de Lokman Slim. Elles indiquent que le magistrat poursuit ses investigations en attendant de recevoir des réponses aux commissions rogatoires qu'il a adressées, il y a un mois, à des États étrangers par l'intermédiaire du parquet de cassation, sachant que la maison dont était sorti l'activiste assassiné se

trouve dans une région où opère la Finul.

« Travailler la mémoire »

Pour Rasha el-Ameer, le meurtre de son frère n'est rien d'autre qu'un « crime contre l'humanité », à l'instar, note-t-elle, de la double explosion au port de Beyrouth ou encore des assassinats d'un colonel des douanes à la retraite, Mounir Abou Rjeily, et d'un photographe amateur, Joseph Bejjani, perpétrés tous deux en décembre 2020, et qui auraient un lien avec la double explosion. « La classe au pouvoir veut rayer d'un trait de crayon tous les crimes qu'elle commet. Elle est responsable de mépriser, gangrener, rendre inerte et tuer la justice », accuse l'intellectuelle. Une justice qu'elle se promet malgré tout de « garder bien vivante ». « Les dirigeants actuels veulent nous faire oublier, mais nous allons continuer à travailler la mémoire, comme nous l'avons toujours fait avec Lokman », se promet-elle. Monika Borgmann abonde : « Depuis que j'ai connu Lokman il y a 20 ans, je l'ai re-

joint dans son combat contre la culture de l'impunité. Je continuerai à le faire, tant pour lui que pour empêcher la récurrence des assassinats politiques. » « Lokman représente une cause », renchérit Rasha el-Ameer, exhortant tous les magistrats à « être courageux et à appeler les choses par leur nom ».

Et si la justice libanaise ne réagit pas ? Monika Borgmann demande que « la Commission de vérification des faits relevant des Nations unies, déjà appelée par Human Rights Watch à enquêter sur la double explosion au port, s'étende aux assassinats qui y sont liés ». Peu après le meurtre de Lokman Slim, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies avait mandaté des rapporteurs internationaux pour presser les enquêteurs locaux d'identifier rapidement les tueurs. « Très appréciable, le travail de ces rapporteurs a plutôt une valeur symbolique », estime Rasha el-Ameer, précisant qu'« il aboutit surtout à la publication de leurs recommandations sur le site électronique de l'ONU, qui ne sont malheureusement pas suivies ».

Le communiqué des experts

Les experts mandatés par l'ONU ont justement publié hier un communiqué sur le site onusien, dans lequel ils s'inquiètent de la lenteur de l'enquête. « La culture de l'impunité ne fait pas qu'affranchir les assassins de Lokman Slim de leur responsabilité. Elle a également un effet dissuasif sur la société civile en raison de l'avertissement signifié aux autres activistes et intellectuels engagés, ainsi incités à s'autocensurer », ont-ils mis en garde. « Deux ans après le meurtre de Lokman Slim, aucun responsable de son assassinat n'a été identifié, et il y a peu de chances que l'enquête en cours aboutisse dans un avenir proche », ont-ils déploré, notant qu'« à ce jour, les autorités nationales n'ont présenté aucune indication que l'enquête soit conforme aux normes internationales pertinentes ». « C'est pourquoi nous exhortons les autorités libanaises à donner un nouvel élan à l'enquête afin que les responsables d'un tel acte soient tenus pleinement responsables sans délai. La famille de M. Slim doit avoir accès à la justice, à la vérité et à une réparation adéquate (...) », ont-ils martelé. « Nous sommes prêts à soutenir les autorités compétentes (...) et appelons la communauté internationale à apporter son soutien et son assistance (...) », ont-ils enfin déclaré.

En dépit des difficultés, Rasha el-Ameer ne veut pas abandonner son espoir d'obtenir justice. « Le système tombera un jour », veut-elle croire, évoquant le procès de Nuremberg tenu après la chute du IIIe Reich pour juger les dirigeants de l'Allemagne nazie.